

**DÉCISION n°2022/06****REPRISE DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES EXPIRÉES****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY,**

VU l'article L.2122-22 8° du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2020-07-B01 portant délégation de compétence du conseil municipal à Mme le Maire de Saint-Romain-le-Puy,

Vu l'article L.2213-15 du Code général des collectivités territoriales,

VU les divers contrats de concessions d'emplacements funéraires arrivés à expiration,

VU les démarches entreprises à destination des ayants-droits de ces concessions pour les informer de leur expiration et de la possibilité de leur renouvellement,

CONSIDERANT qu'il résulte de ces démarches que plusieurs concessions funéraires ne seront pas renouvelées,

**DÉCIDE**

**Article 1** – D'approuver la reprise des concessions funéraires échues suivantes :

N° d'ordre	Cimetière	Localisation	Famille	Date d'expiration
	Nouveau Cimetière	Carré A - Rang 4 - Emplacement 26	JAYOL	22/12/2020
10	Nouveau Cimetière	Carré A - Rang 2 - Emplacement 5	PEILLON	18/07/2019
294	Nouveau Cimetière	Carré A - Rang 3 - Emplacement 15	EPINAT	03/07/2019
2	Nouveau Cimetière	Carré A - Rang 2 - Emplacement 1	LENAT	26/01/2019
290	Nouveau Cimetière	Carré A - Rang 4 - Emplacement 16	GOVERNARI	16/11/2018
	Nouveau Cimetière	Columbarium 1 - Case A5	CLAVELLOUX/VIRICEL	12/08/2018
283	Nouveau Cimetière	Carré A - Rang 3 - Emplacement 13	ROUX	29/03/2018

	Nouveau Cimetière	Carré A - Rang 3 - Emplacement 9	ROUX	12/11/2011
50	Nouveau Cimetière	Carré A - Rang 4 - Emplacement 9	CREDO / MEYLAN	01/02/2011
114	Nouveau Cimetière	Carré A - Rang 3 - Emplacement 5	VICTORIA / TERRONÈS	27/06/2003
109	Nouveau Cimetière	Carré A - Rang 3 - Emplacement 4	EPINAT / DESCOURS	08/02/2003
72	Nouveau Cimetière	Carré A - Rang 2 - Emplacement 21	PAILLON / THEBAULT	26/02/1999
51	Nouveau Cimetière	Carré A - Rang 2 - Emplacement 15	GONZALES	02/02/1996
39	Nouveau Cimetière	Carré A - Rang 2 - Emplacement 12	GARCIA	21/01/1994
31	Nouveau Cimetière	Carré A - Rang 2 - Emplacement 10	ROCHETTE	16/01/1993
28	Nouveau Cimetière	Carré A - Rang 2 - Emplacement 8	REY	28/12/1991
27	Nouveau Cimetière	Carré A - Rang 2 - Emplacement 7	REY / BASSET	28/12/1991
17	Nouveau Cimetière	Carré A - Rang 4 - Emplacement 1	BARDON	28/05/1990

**Article 2** – De préciser qu’il sera procédé à l’exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur dépôt dans l’ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal.

**Article 3** – De préciser que Les noms, prénoms, années de naissance et de décès, si elles sont connues, des personnes exhumées des concessions reprises, seront consignés dans un registre consultable en mairie.

**Article 4** – De préciser qu’après l’accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont la reprise est prononcée, seront remises en service pour de nouvelles inhumations ou réintégreront le domaine public communal (espace vert, allée...).

**Article 5** – Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l’exécution du présent arrêté qui sera affiché à l’entrée du cimetière et à la Mairie

Fait à Saint-Romain-le-Puy, le 8 juin 2022

Le Maire  
Annick BRUNEL

